



RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES DECISIONS PRISES LORS DU MOP9 ET DU PLAN D'ACTION 2022-2027

Afin de présenter, lors du 17^{ème} Comité Scientifique et Technique de l'Accord Pelagos (3 & 4 juin 2025, Parc National des 5 Terres), l'état de mise en œuvre des décisions de la Résolution 9.1 ainsi que les actions prévues dans le Plan d'action 2022-2027, dont les Parties à l'Accord sont responsables, nous vous demandons de compléter le document suivant en indiquant les actions/activités réalisées, en cours ou que vous avez considérez réaliser dans un futur proche. Ce document sera également utile pour une première évaluation du Plan d'action actuel en vue de l'élaboration du Plan d'action 2028-2033 (Résolution 9.9).

Résolution 9.1 – L'impact des bruits impulsifs sous-marins sur la Baleine à bec de cuvier

Décision 1. Les Parties décident de mettre pleinement en œuvre ses engagements dans le cadre de l'Accord Pelagos, de la CMS, de la Convention de Barcelone, de l'ACCOBAMS et, conformément à la législation de l'UE. En particulier, de :

- a) établir un niveau de protection plus élevé pour cette espèce par rapport à son habitat et à la production de bruit impulsif néfaste, à l'intérieur et à l'extérieur du Sanctuaire, qui tient également compte de l'approche suggérée par la recommandation 8.6 du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, au travers de l'adoption lors du prochain biennium des lignes directrices Pelagos (visées au point 2) pouvant servir de base pour l'adoption des mesures spécifiques au niveau national;

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

La Fondation CIMA a équipé 11 baleines à bec de Cuvier de balises afin de déterminer la zone de répartition de l'espèce en mer Ligure, dans le cadre des projets InterregMarittimo FR-IT GIAS et du PNRR - Centre National de la Biodiversité (NBFC) - Activité 2. De nouveaux individus devraient être équipés de balises en 2025, dans le cadre du projet SEasteMAR. Grâce à l'analyse des positions des animaux et des profils de plongée, l'objectif est de déterminer l'habitat de l'espèce, son comportement alimentaire, ainsi que l'impact du trafic maritime sur celle-ci (grâce aux données AIS).

- b) s'engager avec les organes compétents de l'OTAN et les représentants militaires nationaux pour maintenir une discussion ouverte sur cette question et sur l'adoption de stratégies visant à diminuer les risques pour cette espèce ;

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Dans le cadre d'une convention d'application découlant de l'accord-cadre entre l'ISPRA et la Marine militaire italienne, le bruit sous-marin est surveillé en vue de la mise en œuvre du Critère C2 du Descripteur 11 de la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin. Cela permet de maintenir l'attention sur les espèces protégées, tant dans la planification des exercices militaires que dans les activités courantes menées par la Marine militaire italienne dans le cadre de son mandat institutionnel.

L'Italie a participé, avec deux représentants, à l'atelier conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur le bruit sous-marin et les cétacés, impliquant les marines militaires, qui s'est tenu en novembre 2024.

- c) permettre la mise en œuvre efficace des autres aspects des lignes directrices de l'ACCOBAMS (Résolution 7.13, section A, lettres « n » et « p ») en développant au cours du prochain biennium :



- (i) un système de pré-alerte adéquate pour les réseaux nationaux d'échouage sur les exercices militaires qui se déroulent aussi dans les eaux adjacentes du sanctuaire, afin de permettre une coordination et une surveillance accrue des animaux morts le long des côtes et en mer ;
- (ii) un protocole standardisé et commun pour identifier les cas suspects, et soutenir la formation spécialisée pour comprendre les causes des décès ;

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Programme de travail 2024-2025 de l'Accord Pelagos

Action A-4a "Poursuite de la promotion de la Charte de partenariat avec les communes"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

À la suite de l'adoption de la nouvelle Charte de partenariat Pelagos lors de la IXe Réunion des Parties, tenue à Nice les 25 et 26 janvier 2024, la Direction Générale pour la Protection de la Biodiversité et de la Mer (DG TBM) du Ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique (MASE) a rapidement notifié l'actualisation du document par une note d'information adressée à toutes les communes de la zone Pelagos, en transmettant simultanément la nouvelle version de la Charte.

Toujours en 2024, la DG TBM a lancé un appel à projets visant à encourager la présentation de propositions par les communes adhérant à la Charte de Partenariat de l'Accord Pelagos, portant sur des actions en faveur de la protection des mammifères marins du Sanctuaire Pelagos et de leur habitat. L'appel garantissait la prise en charge complète des coûts de réalisation des projets sélectionnés.

À la fin du premier semestre 2024, sept projets ont été retenus. Les financements prévus ont été versés au cours du second semestre 2024, en fonction des dates de démarrage des activités. Ces projets, d'une durée maximale de douze mois, sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Dans le cadre de cet appel à projets, la DG TBM a mis en place une boîte mail dédiée, assurant la diffusion continue d'informations spécifiques et le dialogue nécessaire pour répondre aux demandes des communes participantes.

La DG TBM a assuré la communication avec les communes adhérant à la Charte de partenariat, en diffusant des informations relatives à l'Accord, à des événements spécifiques, ainsi qu'aux possibilités de collaboration dans le cadre de ce même Accord, favorisant ainsi un sentiment de participation et une meilleure conscience des activités menées.

Dans le cadre de la labellisation High Quality Whale Watching®, des questionnaires ont été distribués à bord des bateaux d'observation des cétacés afin d'évaluer le niveau de connaissance des participants sur les cétacés et sur l'existence de la Charte de Partenariat Pelagos. En 2023-2024, sur 844 réponses recueillies, 21,4 % provenaient de citoyens résidant dans une commune côtière de la région Ligurie.



Parmi ceux-ci, seule une minorité (20,4 %) connaissait la Charte Pelagos, et il s'agissait exclusivement de citoyens de la ville de Gênes (qui représentaient 18 % des réponses des citoyens génois). En outre, 28 % des citoyens de la zone côtière ligure ayant répondu ont déclaré avoir participé à des événements dédiés aux cétacés, tandis que 14,4 % ont assisté à des événements sur le Sanctuaire Pelagos, organisés à Gênes, Vado Ligure et dans cinq autres villes.

Azione A-4f "Nouvelles activités de promotion de la Charte de partenariat dans les Communes possédant des aires protégées"

(Descrivere le attività svolte o in fase di svolgimento (max 200 parole))

Dans le cadre de l'appel à projets Pelagos lancé par la DG TBM en 2024, l'un des critères de sélection prévoyait une bonification pour les propositions conjointes impliquant d'autres communes italiennes et/ou transfrontalières, et/ou des Aires Marines Protégées (AMP) et des Parcs Nationaux de la zone Pelagos, dans le but de promouvoir la coopération territoriale au sein du Sanctuaire Pelagos.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dialogue ciblé avec les AMP et les Parcs de l'aire Pelagos, la DG TBM a souligné l'importance de sensibiliser les communes à l'adhésion à la Charte, sollicitant la collaboration des entités mentionnées. Cette concertation a conduit à des résultats concrets, avec une augmentation significative du nombre de communes adhérentes, notamment grâce aux actions de sensibilisation menées par les AMP et les Parcs de leurs territoires respectifs. On note en particulier l'exemple des communes de l'île d'Elbe, qui ont adhéré à la Charte dans leur quasi-totalité.

La promotion de la Charte de partenariat dans les communes abritant des zones protégées a également bénéficié de la participation de la DG TBM à la VIe édition du *Sea Essence International Festival*, festival international dédié à la préservation et à la valorisation de la mer, qui s'est tenu en juin 2024. Une session intitulée "Connectés par Nature. Le Sanctuaire Pelagos" a permis de présenter et de mettre en valeur ladite Charte.

Action A-5 "Relations avec les administrations territoriales"

(Descrivere le attività realizzate o in corso (max. 200 mots))

La DG TBM a traité en temps utile les demandes de renouvellement ou de nouvelle adhésion émanant des communes de la zone Pelagos, en assurant un échange régulier d'informations, y compris en ce qui concerne les activités liées à l'appel à projets. Elle a également largement diffusé l'ouverture de la cinquième édition du Prix Istanbul de la Ville Écologique Amie de l'Environnement (IECA) 2024-2025.

Des communications spécifiques ont été adressées aux administrations territoriales italiennes concernant la labellisation High Quality Whale Watching®, dans le but de recenser et de promouvoir les opérateurs locaux (AMP, Parcs nationaux, une vingtaine de communes côtières et les garde-côtes locaux concernés). Un flyer a également été réalisé pour soutenir la promotion de cette labellisation.

Action C-17a "Événements de formation nationaux"

(Descrivere le attività realizzate o in corso (max. 200 mots))

La DG TBM du MASE collabore depuis plusieurs années avec le Service pour l'éducation et la formation environnementale de l'ISPRA dans le cadre du parcours pour les compétences transversales et



l'orientation (PCTO), intitulé « Cours de gouvernance environnementale. À la découverte des actions pour la mer Méditerranée et ses côtes », destiné aux élèves de plusieurs lycées publics de Rome. Dans ce contexte, la DG TBM s'est engagée à faire connaître l'Accord Pelagos, ses objectifs et ses actions.

Dans le cadre du projet LIFE Conceptu Maris, une rencontre s'est tenue les 22 et 23 octobre 2024 à bord du ferry Cruise Roma de Grimaldi Lines, sur la ligne Civitavecchia-Barcelone. L'événement a été marqué par des présentations, des activités pratiques et des débats autour de la protection des cétacés et de leurs habitats contre les principales sources de perturbation : pollution, bruit sous-marin, captures et blessures accidentelles, collisions.

Dans le cadre du projet ISPRA en cours de définition, intitulé « Protection des cétacés dans les mers italiennes », qui vise à capitaliser les résultats des activités déjà menées en Italie dans le cadre des directives Habitat et Stratégie pour le milieu marin, des ateliers techniques sont prévus pour l'évaluation et l'analyse des données sur la distribution des espèces ; l'identification des sources de pression sur les populations et espèces de cétacés (navigation commerciale et de plaisance, pêche, pollution chimique, observations non réglementées, etc.) ; l'identification de mesures de réduction des pressions potentielles, en cohérence avec le cadre réglementaire international (normes de l'Union européenne, Convention de Barcelone, CMS, ACCOBAMS, Accord Pelagos, etc.).

Action C-17b "Formation à l'éducation environnementale"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

En 2024, à la suite de la réorganisation du MASE, une nouvelle Division a été créée au sein de la Direction Générale pour la Protection de la Biodiversité et de la Mer (DG TBM), avec les missions suivantes :

1. Mise en œuvre, gestion et promotion de programmes, d'activités et de parcours d'éducation à l'environnement ;
2. Application et suivi, dans le cadre des compétences de la Direction, du parcours international de l'éducation à l'environnement, en coordination avec les autres Directions Générales compétentes ;
3. Coordination des relations avec le MIUR (Ministère de l'Éducation) et les établissements universitaires pour la réalisation de programmes et de parcours communs en matière d'éducation à l'environnement et de durabilité ;
4. Réalisation, en coordination avec les autres Départements, Directions et entités institutionnelles, de campagnes de sensibilisation pour la protection de la biodiversité et de la mer, en lien avec les services directement rattachés au Ministre ;
5. Recherche et développement de nouvelles technologies pour la durabilité environnementale ;
6. Organisation de congrès et autres événements consacrés à l'éducation à l'environnement, y compris en dehors du périmètre ministériel ;
7. Suivi et coordination des activités liées à la tenue de la liste des associations de protection de l'environnement ;
8. Procédures de reconnaissance des associations de protection de l'environnement conformément à l'article 13 de la loi n° 349 du 8 juillet 1986, avec vérification périodique du respect des exigences requises ;
9. Élaboration de stratégies et de parcours communs avec les associations de protection de l'environnement en faveur de la protection de la biodiversité, de la mer et du développement durable.

L'ISPRA promeut et met en œuvre des programmes d'éducation et de formation sur les questions environnementales aux niveaux national et international, à travers les activités suivantes :



- Projets et initiatives d'éducation à l'environnement ;
- Conception, organisation et mise en œuvre de cours de formation environnementale, en présentiel ou à distance, y compris en appui à des projets de formation nationaux ou internationaux ;
- Stages curriculaires et extracurriculaires, ainsi que des parcours d'alternance école-travail ;
- Coordination du Groupe de travail inter-agences pour la Formation Permanente.

Dans le cadre du projet LIFE Conceptu Maris, une campagne de science citoyenne a été lancée afin d'impliquer les citoyens dans le suivi des cétacés et des tortues marines. Après avoir suivi des formations spécifiques, les participants ont contribué activement à la collecte de données. Ces activités de formation pourraient se poursuivre à l'avenir.

Action C-17c "Formation technico-scientifique des parties prenantes"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Dans le cadre des activités financées par l'appel à projets Pelagos 2024, des initiatives de formation sont prévues, sous forme de webinaires, à destination des parties prenantes. Celles-ci porteront sur la valorisation de la zone du Sanctuaire Pelagos et sur les opportunités de développement touristique durable du territoire.

Dans le cadre du projet LIFE CONCEPTU MARIS, des formations sont dispensées aux équipages des navires de passagers et de fret des compagnies Corsica Ferries, GNV, Grimaldi Lines, Minoan et Balearia, à la fois en mode e-learning et en présentiel. Ces formations portent sur l'écologie marine de la Méditerranée, la conservation des cétacés et des tortues marines, avec des modules dédiés à l'identification des espèces et au risque de collision avec les navires. À ce jour, environ 120 officiers ont été formés.

Mise en œuvre du Label High Quality Whale Watching® sur le territoire italien :

- Cours annuel pour l'obtention du Label : avant 2024, 104 participants ; en 2024, 25 participants ; en 2025 (en mode hybride – accueillis par le Parc National de l'Archipel Toscan), nombre de participants encore à définir.
- Réunions annuelles en ligne avec les opérateurs du réseau : en 2023, 25 participants ; en 2024, 21 ; en 2025, à définir.
- Réunions B2B en ligne avec chaque opérateur pour évaluer l'état de la collaboration : en 2024, 17 opérateurs ; en 2025, 18 opérateurs.
- Cours e-learning sur l'application ILogWhale afin d'aider les opérateurs à collecter des données sur la présence de cétacés.
- Questionnaire rempli par les touristes à bord afin d'évaluer l'activité d'observation des cétacés et leur niveau de connaissance.
- Activités menées avec la partie française et les Secrétariats PELAGOS et ACCOBAMS pour harmoniser les actions de mise en œuvre et de promotion du Label.

Action E-21b1 "Mise en œuvre de programmes de suivi périodiques sur la distribution et l'abondance des espèces à l'échelle du Sanctuaire"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Dans le cadre des activités prévues pour le plan de surveillance de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (Marine Strategy Framework Directive), l'Italie a lancé des activités de recherche visant à



estimer le nombre d'individus des espèces de cétacés dans tout le secteur du Mer Ligurienne et Tyrrhénienne, couvrant ainsi l'ensemble de la zone du Sanctuaire. Ces activités ont été réalisées à l'automne 2020 et répétées durant l'été et l'automne 2023, s'inscrivant dans une série de recherches débutées en hiver 2009, comprenant au total 7 enquêtes menées avec la même méthodologie. De plus, à l'automne 2023, une étude spécifique a été réalisée sur la zone côtière du Sanctuaire, étendue également à l'ensemble de la mer Tyrrhénienne, visant à recueillir des données sur le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*). Toutes les activités ont été menées par avion selon la méthode du *line transect distance sampling*. Une nouvelle reprise des activités d'étude pour l'estimation des populations et de leur distribution est prévue pour 2026.

Dans le cadre du FTLMediterranean Network et du projet Life CONCEPTU MARIS, des suivis réguliers sont effectués en utilisant les ferries comme plateformes d'observation, et suivant un protocole de distance sampling sur transect linéaire, le long des principales routes à l'intérieur du Sanctuaire Pelagos. Les suivis sont réalisés sur une base hebdomadaire à bimensuelle et l'intégralité de la base de données 2007-2024 est disponible sur demande auprès d'ISPRA. Depuis 2023, le suivi inclut également la collecte d'échantillons d'eDNA (toujours dans le cadre du projet Life CONCEPTU MARIS).

Action E-21b2 "Soutien au suivi à long terme par photo-identification"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

La Fondation CIMA effectue chaque année un suivi ciblé de l'étude du baleines à bec de Cuvier dans la zone au nord du Sanctuaire Pelagos. Ce suivi permet de recueillir des données de photo-identification de l'espèce et des autres espèces rencontrées (rorqual commun et cachalot).

Dans le cadre du projet ISPRA en cours de définition intitulé "Protection des cétacés dans les mers italiennes", qui vise à capitaliser sur les résultats des activités déjà menées en Italie pour les Directives Habitat et Stratégie Marine, un système de suivi à long terme sera développé en utilisant des données collectées par des technologies avancées (satellites, drones, sonars) afin de cartographier les habitats des cétacés et d'identifier les zones de reproduction et d'alimentation, et ainsi suivre l'évolution des populations de cétacés au fil du temps.

Action E-21c7 "Favoriser un programme de recherche scientifique sur l'impact des bioplastiques sur les cétacés avant d'en recommander l'utilisation"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action E-21c8 "Encourager les actions de sensibilisation sur la pollution au problème de la pollution plastique auprès des acteurs publics et privés du littoral et de l'arrière-pays"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))



Dans le cadre du appel à projets lancé par la DG TBM à destination des communes adhérant à la Charte de Partenariat de l'Accord Pelagos, les activités de sensibilisation ont été mises en valeur, en particulier celles concernant les mesures de prévention et/ou de mitigation des impacts pesant sur les espèces, y compris la pollution par les plastiques. De plus, parmi les critères d'évaluation des projets, un accent particulier a été mis sur l'impact des propositions sur le territoire, en termes d'engagement et de participation de la communauté locale. L'objectif étant de promouvoir des actions de sensibilisation et de vulgarisation.

Action E-21c9 “Suivi de la mortalité causée par les activités humaines / pêche : observateurs indépendants”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action E-21c10 “Suivi de la mortalité causée par les activités humaines / collision / photo-id (selon une méthodologie décidée par le GdT)”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Dans le cadre du projet Life CONCEPTU MARIS, un questionnaire anonyme a été distribué pour évaluer la perception du risque de collision et les éventuelles mesures de mitigation, également en vue d'une future mise en œuvre dans la PSSA (Particularly Sensitive Sea Area). Un total de 104 réponses a été recueilli, parmi lesquelles les événements de collision et de quasi-collision sont rares, mais sont survenus dans des proportions égales avec des cétacés de grande taille et de taille moyenne à petite.

Action G-25h “Mise en œuvre de lignes directrices (ACCOBAMS, CBI, etc.) pour la réglementation de l'observation des mammifères marins à des fins commerciales”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Mises à jour du règlement d'utilisation du Marque en collaboration avec le Secrétariat d'ACCOBAMS et le Whale Watching Working Group.

Action L-33b1 “Rédiger et transmettre un rapport biannuel relatif aux activités nationales conduites dans le cadre de la DCSMM, de la Directive-cadre sur l’eau, de la Directive Habitats et dans le cadre de toute instance internationale pertinente”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (MSFD), Descripteur 11, l'ISPRA maintient un registre national du bruit sous-marin impulsif et développe, en collaboration avec des entités territoriales relevant du SNPA et des universités, un système de surveillance du bruit sous-marin continu afin d'atteindre un bon état environnemental dans les mers italiennes. De plus, l'Italie a contribué à la définition des valeurs seuils pour la mer Méditerranée, qui ont été adoptées au niveau européen.



Dans le cadre des suivis de la Stratégie Marine, deux enquêtes annuelles sont prévues entre le printemps et l'été 2025 et 2026, en utilisant la méthode du line transect distance sampling appliquée depuis une plateforme aérienne dans toutes les sous-régions marines. Les espèces faisant l'objet de surveillance seront : *Stenella coeruleoalba*, *Tursiops truncatus*, *Physeter macrocephalus* et *Balaenoptera physalus*, pour lesquelles des données sur l'abondance (nombre d'individus), la distribution et l'état de l'habitat seront collectées.

Dans le cadre de la Directive Habitats 92/43/CEE, qui établit des mesures visant à garantir le maintien ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire listées dans ses annexes, des activités ont été menées concernant la collecte et l'analyse des données de présence des espèces recueillies par différents acteurs du secteur de la recherche, centralisées en partie dans le portail Intercet.

Le rapport national sera finalisé en vue de la prochaine Réunion des Parties.